



**RÉUNION MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ DE LA CEDEAO SUR L'AGRICULTURE, L'ENVIRONNEMENT ET LES
RESSOURCES EN EAU (STCAEWR)**

NOTE CONCEPTUELLE

Abidjan, Côte d'Ivoire 27 et 28 septembre 2021

Contexte

La population des 15 États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est passée de 309,8 millions en 2011 à 367 millions en 2017. Cette croissance démographique et une démographie jeune ont entraîné une augmentation de la demande en aliments d'origine animale. La satisfaction des besoins en protéines animales, indispensables au bien-être de la population, passe par l'amélioration de la santé animale et des conditions d'élevage.

L'élevage reste un secteur important dans l'espace CEDEAO. Ce secteur emploie plus de 70% de la population de la sous-région, qui tire plus de 50% de ses revenus de l'agriculture. En outre, le secteur de l'élevage contribue jusqu'à 50% du produit intérieur brut (PIB) agricole de certains pays de la région. A titre d'exemple, le Nigeria reste un marché important pour la consommation de viande bovine, avec environ 29 millions de têtes de bétail consommées chaque année.

Les effets du changement climatique ont entraîné des sécheresses récurrentes avec pour conséquence une augmentation des mouvements d'animaux à la recherche de pâturages et d'eau. L'application inadéquate des réglementations existantes en matière de contrôle des mouvements, la faible mise en œuvre des politiques et stratégies d'amélioration du bétail et la croissance rapide de la population ont affecté les communautés pastorales transhumantes et les populations agricoles sédentaires, entraînant parfois des affrontements violents et meurtriers et affectant davantage les économies nationales et régionales.

Une gestion appropriée des contrôles des mouvements d'animaux, l'amélioration des pratiques agricoles et d'élevage ainsi que l'amélioration de la santé animale peuvent donc contribuer non seulement aux économies nationales en économisant les réserves extérieures grâce aux exportations ; mais aussi permet d'apporter une valeur ajoutée aux communautés d'éleveurs. Ceci passe par l'augmentation des revenus, l'amélioration des moyens de subsistance gage de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme le prévoit le plan régional d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (RAIP-FSN) de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

Malheureusement, les maladies animales ont un impact considérable sur le développement du secteur de l'élevage dans l'espace CEDEAO. Au cours des 5 dernières années, les principales maladies animales transfrontalières y compris les zoonoses notifiées à l'OIE par les Etats membres de la CEDEAO sont : la tuberculose bovine, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la fièvre aphteuse (FA), la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la maladie de Newcastle (NCD), la peste des petits ruminants (PPR), la rage, la trypanosomiase, le charbon bactérien (Anthrax), la peste porcine africaine (PPA).

Aux défis posés par les maladies animales, la mise en œuvre inadéquate des politiques de développement de l'élevage et les réglementations obsolètes, les mauvaises pratiques d'élevage, s'ajoutent les problèmes de résistance aux antimicrobiens (RAM), de changement climatique, de pollution environnementale, de désertification et d'insécurité.

Afin de coordonner son intervention pour le développement de l'élevage en général, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont déclaré le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de Bamako, Centre Spécialisé de Santé Animale de la CEDEAO suivant l'Acte additionnel A/SA.20/02/12

Le CRSA est basée à Bamako, au Mali, et est placée sous la supervision générale du Commissaire en Charge de l'agriculture, 'environnement et des ressources en eau.

Le CRSA a pour mandat de : (i) Coordonner et harmoniser les politiques et interventions de contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses, (ii) Soutenir la formulation de stratégies nationales de contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses, (iii) Améliorer le système régional d'information et de notification en matière de santé animale, (iv) Renforcer les systèmes régionaux de surveillance épidémiologique, de diagnostic et de suivi, (v) Soutenir le renforcement des capacités des services vétérinaires des États membres, (vi) Améliorer la communication, l'échange et la diffusion d'informations, et la sensibilisation des réseaux de professionnels et de producteurs, et (vii) Créer et/ou renforcer les partenariats régionaux, continentaux et internationaux au profit des questions animales dans la CEDEAO.

Pour accomplir sa mission dans les Etats membres, le CRSA travaille avec les Directeurs des Services Vétérinaires des Etats membres de la CEDEAO qui constituent le Comité Vétérinaire Régional (CVR) établi par le Règlement C/Reg.23/11/10 de la CEDEAO. Les chefs des laboratoires vétérinaires constituent les réseaux régionaux de laboratoires vétérinaires (RESOLAB) et les chefs des unités nationales d'épidémiologie constituent le réseau régional d'épidémiosurveillance (RESEPI) de la CEDEAO. Ces réseaux travaillent en collaboration avec les organisations de producteurs et les organisations professionnelles, notamment l'APESS, le RBM, le CORET et le ROPPA, pour parvenir à la mise en œuvre des initiatives en matière d'élevage. Ces réseaux se réunissent chaque année pour discuter des problèmes d'actualités relatifs à la santé animale dans l'espace communautaire.

Depuis son opérationnalisation en 2018, le CRSA a formulé plusieurs documents stratégiques régionaux pour soutenir ses actions. Ces documents ont fait l'objet d'une revue technique par le Comité Régional Vétérinaire (CRV) lors de la 6^{ème} réunion annuelle et les ont recommandés pour validation par le Comité Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau. La réunion du Comité Technique Spécialisé de la CEDEAO sur l'Agriculture, l'Environnement et les

Ressources en Eau constituée par les Ministres sectoriels en charge de l'élevage est organisée pour valider les documents régionaux comme prévu dans le traité de la CEDEAO.

Objectifs de la réunion

L'objectif général de la réunion est de valider les documents stratégiques développés par le CRSA de la CEDEAO, revus et recommandés par le Comité Régional Vétérinaire (CRV).

Les objectifs spécifiques de la réunion sont les suivants :

- Présenter les principales recommandations des sixième et septième réunions des réseaux régionaux de santé animale (RAHN) ;
- Présenter les programmes en cours de mise en œuvre par la CRSA de la CEDEAO ;
- De présenter pour validation les sept documents suivants (i) la Stratégie régionale pour la santé et le bien-être des animaux, (ii) le Mécanisme régional de prévention et de contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses en Afrique de l'Ouest, (iii) le Fonds régional d'urgence pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses en Afrique de l'Ouest, (iv) la stratégie d'identification et de traçabilité du bétail de la CEDEAO, (v) la stratégie de la CEDEAO pour le contrôle progressif et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), (vi) la stratégie régionale pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens (vii) et la stratégie régionale pour le contrôle de la trypanosomose animale et des maladies transmises par les tiques ;
- Présenter les problèmes de bien-être animal dans la région, notamment en ce qui concerne l'abattage clandestin et la vente de peaux d'ânes en Afrique de l'Ouest, afin de proposer une déclaration contre ces pratiques au sein de la CEDEAO.

Résultats attendus

Les résultats attendus seront :

- Les principales recommandations des sixième et septième réunions des réseaux régionaux de santé animale (RAHN) sont discutées et validées,
- Les programmes mis en œuvre par la CRSA-CEDEAO sont présentés ;
- Les 7 projets de documents stratégiques sont validés,
- La situation du bien-être animal dans la région, notamment l'abattage clandestin et la vente de peaux d'ânes en Afrique de l'Ouest, est connue et une déclaration contre ces pratiques au sein de la CEDEAO est faite.

Méthodologie

La réunion se tiendra sur une période de deux jours, juste après la 7e réunion du Comité vétérinaire régional des directeurs des services vétérinaires. La réunion sera organisée en personne et virtuellement et comprendra des présentations et des sessions plénières. À la fin de la réunion, une conférence de presse sera organisée et un communiqué final sera publié.

Participants

Les participants comprennent :

- Ministres de la CEDEAO en charge de l'élevage :15
- Représentant du Comité vétérinaire régional (Président du CVR) : 1
- Partenaires (FAO, UA-BIRA, OIE, UEMOA, USDA-APHIS, Agence suisse de développement, Union européenne, BROOKE WA, CILSS, BM, The Donkey Sanctuary, etc) : 10
- Organisations régionales de producteurs de bétail (CORET, APSS, RBM, COFENABVI-AO) : 4
- Commission de la CEDEAO (03)
- Legal Officer ARAA (1)
- Centre régional de santé animale de la CEDEAO : 6.

Date et lieu

Date : 27-28 septembre 2021.

Lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire

Agenda en annexes